

Bulletin d'information **VIC-SUR-CÈRE**

2024-2025



Une année *plus que*
jamais **vivante** !



Ville de
Vic-sur-Cère

SOMMAIRE

Bulletin d'information Retour sur l'année 2024



4-5 En images : 7 moments qui ont fait vibrer Vic-sur-Cère

6-7 Travaux - Investir pour notre cadre de vie.

8-9 Environnement - Diagnostic du patrimoine arboré : mieux connaître pour mieux préserver

10 Rencontres croisées - Fondation Bertrand ...

11 Budget - Les grandes orientations budgétaires pour 2026

12 En bref - Un nouvel aménagement de sécurité le long de la RN122, rue Arsène Ver-menouze
Chats errants : Vic-sur-Cère agit !

13 Actualité - Vic pétille : une hotte remplie d'animations pour Noël

14 À noter ... cimetière

15 Démographie : un sursaut encourageant : Vic-sur-Cère toujours plus attractive

16 Médiathèque


18 Département du Cantal

19 Libre expression



Directrice de publication : Mme Annie DELRIEU
Conception, création, mise en page : Mairie de Vic-sur-Cère - **Rédaction** : Jacques Haudrechy Puechjean, Caroline Debladis
Impression : Imprimerie I.2.S Aurillac, encres végétales sur papier provenant de forêts gérées durablement -
Photos : Mairie de Vic-sur-Cère, tous droits réservés

Suivez toute notre actualité sur :

 Mairie de Vic sur Cère
 [vicsurcere.fr](https://www.vicsurcere.fr)

« un programme d'investissements important, toujours tourné vers l'amélioration de notre cadre de vie et l'attractivité de Vic-sur-Cère. »



Chers Vicoises et Vicois,

Après une édition spéciale sur les grands travaux, ce nouveau bulletin vous permettra de constater l'avancement de divers projets ainsi que l'activité au quotidien des services.

Une ville telle que la nôtre requiert des actions variées dans des domaines très différents tels que la protection et l'entretien du patrimoine communal, la sécurité du quotidien, la gestion des cimetières, l'organisation d'animations culturelles, le montage des projets d'aménagement...

L'année 2025 ne dérogera pas à notre volonté de diversité de notre action. La préparation budgétaire en cours, malgré les incertitudes financières, prévoira cette année encore un programme d'investissements important,

toujours tourné vers l'amélioration de notre cadre de vie et l'attractivité de Vic-sur-Cère.

Ce numéro du bulletin municipal est aussi accompagné du bulletin des associations dans un nouveau format pratique. Vous verrez que votre village peut se flatter d'avoir un riche tissu associatif et d'un programme d'animations particulièrement fourni. Toute cette richesse fait l'esprit de la vie vicoise.

Les projets de la municipalité, les engagements des associations et des entreprises pour notre cité concourent à rendre notre commune toujours plus agréable à vivre au quotidien.

Annie Delrieu
Maire de Vic sur Cère



7 moments qui ont fait vibrer Vic-sur-Cère



16 avril 2024 - Fièvre
Antoine Cayrol récompensé

Antoine Cayrol, guide de haute montagne, passionné de ski et d'escalade a été décoré de l'ordre national du mérite, au grade de chevalier. Une cérémonie a été organisée en l'honneur de celui à l'origine du mur d'escalade de Vic-sur-Cère, du bureau des guides d'Auvergne, engagé en faveur du handiski il a aussi fait de nombreuses expéditions à travers le monde.



17 mai 2024 - Partenaire
Place de l'emploi avec France Travail

France Travail en partenariat avec la collectivité a organisé un forum de l'emploi devant la mairie, sous le soleil et jour de marché ! Place de l'emploi offre l'occasion de faire un point sur son projet professionnel, de valoriser ses compétences et de rapprocher les services de l'emploi et de la formation des personnes.



16 avril 2024 - Labélisée
Village d'accueil des véhicules d'époque

La commune devient le premier « village d'accueil des véhicules d'époque » du Cantal. C'est au côté de M. Borel, président du Cère Auto Rétro et M. Faucher, délégué régional de la FFVE que nos élus ont posé la plaque à l'entrée de la ville pour marquer cette distinction.



gardez un oeil sur ce qui se passe toute l'année !

Suivez la page Facebook de la ville : Mairie de Vic-sur-Cère



28 juillet 2024 - Enchantée
Une soirée bercée par de la musique classique

La commune a accueilli Le Quatuor Ardeo pour un concert suspendu et empreint de poésie au Centre Culturel du Carladès, à l'occasion du festival Hironnelle, festival international de musique de chambre entre Cantal et Aveyron.



10 décembre 2024 - Concertée
Concertation publique sur la RN 122

Habitants, élus et services de l'État réunis lors de la concertation publique préalable sur le projet d'aménagement de la RN 122 entre Vic-sur-Cère et Thiézac, un temps d'échange essentiel pour l'avenir de notre territoire.



janvier/février 2025 - Honorée
Exposition en hommage à Georges Pompidou.

L'exposition itinérante « Héritage et vision » en hommage à George Pompidou, imaginée par le Département du Cantal, a posé ses valises dans la salle d'honneur de la mairie pendant plusieurs semaines. L'occasion de (re)découvrir la vie d'un président cantalien, à l'occasion du 50e anniversaire de sa disparition.




18 janvier 2025 - Solidaire
Repas du CCAS

Le traditionnel repas des aînés a été l'occasion de profiter d'un moment convivial et festif pour se retrouver et débiter l'année ensemble. Ce moment s'est poursuivi par une animation musicale proposée par Yannick Leybros.



TRAVAUX

Investir pour notre cadre de vie

- 1 **Mairie** : réalisation d'une salle de visioconférence pour accueillir réunions et conseils municipaux.
- 2 **Daisses et Salvanhac** : entretien des fontaines
- 3 **Salle Polyvalente** : réfection des deux loges.
- 4 **Avenue de la promenade** : mise en séparatif des réseaux humides (EPCI) et enfouissement des réseaux secs (commune).
- 5 **Dojo** : surélévation du sol pour préserver les tatamis.
- 6 **École** : modification des abords pour plus de sécurité et de confort.
- 7 **Voirie** : reprise des chaussées menants aux villages des Blattes, Entremont, La Garde et Salvanhac.
- 8 **Centre culturel du Carladès** : restauration de la scène.
- 9 **Promenade piétonne** : réalisation d'un nouveau tronçon du chemin dit des berges.
-  **Arbres** : audit biomécanique de 700 arbres et plantation sujets (chênes des marais) au parc.





ENVIRONNEMENT

Diagnostic du patrimoine arboré : mieux connaître pour mieux préserver



La commune de Vic-sur-Cère a récemment mené une étude approfondie de son patrimoine arboré. Ce diagnostic, réalisé par le cabinet d'expertise Arbor Hereditum, avait pour objectif d'évaluer l'état des 700 arbres recensés sur le centre bourg et d'établir un plan de gestion adapté.

Cette étude s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation du patrimoine naturel et paysager, et bénéficie du soutien financier de la Banque des Territoires et de l'État (Fonds Vert) au titre du programme Petites Villes de Demain.

Pourquoi un diagnostic des arbres ?

Les arbres jouent un rôle essentiel dans notre cadre de vie : ils embellissent la ville, participent à la biodiversité et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, certains arbres vieillissants ou fragilisés peuvent présenter un risque pour la sécurité des usagers. Ce diagnostic permet d'avoir une vision globale de l'état physiologique et biomécanique des arbres, afin d'anticiper les interventions nécessaires.

Des interventions nécessaires

Certaines actions ont déjà été mises en œuvre, notamment des abattages urgents pour des raisons de sécurité. De

nouveaux arbres seront replantés pour compléter le peuplement, cet automne. D'autres interventions, moins urgentes mais essentielles, seront programmées dans les mois à venir pour assurer la conservation de certains arbres (suppression du Gui, haubanage, élagage...)

Le diagnostic a également permis d'identifier de mauvaises pratiques de taille ayant fragilisé certains sujets par le passé.

L'étude apporte aussi des recommandations sur les essences les mieux adaptées au climat local. Le choix des arbres à replanter tiendra compte des conditions environnementales pour garantir leur pérennité.

Un engagement pour l'avenir

Une formation a été proposée aux agents techniques pour adopter des techniques d'entretien adaptées. Elle a été menée par le cabinet d'étude, sur le terrain pour comprendre les enjeux de conservation, identifier les besoins de l'arbre et ainsi les bons réflexes à adopter.

Grâce à ce diagnostic, la commune dispose désormais d'un outil précieux pour une gestion durable et raisonnée de son patrimoine arboré. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les engagements de Vic-sur-Cère en faveur d'un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement.



Un autre enseignement important de ce diagnostic concerne la gestion des sols autour des arbres. Par exemple, un projet a déjà été réalisé dans la cour de l'école : une large surface de goudron a été retirée autour d'un grand tilleul pour favoriser l'infiltration de l'eau et améliorer la qualité du sol. Cet aménagement offre un nouvel espace plus agréable pour les enfants.

En quelques chiffres

700

arbres
diagnostiqués.

91%

des arbres sont
en bonne santé.

21

arbres présentent
une espérance de vie
compromise.

Brûler ses déchets verts c'est interdit !

Les déchets verts regroupent les végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces verts. Ils comprennent notamment ; l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille des haies et arbustes, les déchets de débroussaillage ou encore les épiluchures de fruits et légumes.

Il est strictement interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin. Cette pratique dégage des substances nocives, comme des particules fines, qui impactent la qualité de l'air et la santé humaine. Elle peut aussi générer des nuisances pour le voisinage (fumées, odeurs) et augmenter le risque d'incendie.

Que faire de ses déchets verts ?

Plutôt que de les brûler, plusieurs solutions existent :

Le compostage : idéal pour enrichir naturellement le sol.

Le paillage : utile pour protéger et nourrir les plantations.

La déchetterie intercommunale : un point de collecte adapté pour leur traitement.

Adopter ces bonnes pratiques permet de préserver l'environnement tout en donnant une seconde vie aux déchets verts !



**La déchetterie intercommunale est maintenant ouverte
du mardi au vendredi de 9h à 12h45
samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 16h45**

Fondation Bertrand, un an après sa réouverture : la recette du bonheur ?!



A la Fondation Bertrand, il y a des enfants qui rient, des anciens qui discutent, des infirmières qui passent en coup de vent, et, parfois, une histoire de marquissette qui revient sur le tapis. Nous sommes allés à la rencontre de Julie et Emmanuelle, infirmières libérales, Vanessa et Marie, assistantes maternelles, et Odette Chautard, résidente.

Un quotidien animé

Dès le matin, les infirmières libérales poussent la porte. 7h15, c'est l'heure de la permanence. « On y est du lundi au samedi, sans rendez-vous ». Un passage express avant de filer sur les routes de la vallée, soigner un peu partout. « On a des patients à la Fondation, parfois ils descendent, parfois c'est nous qui montons ». Et puis il y a les rencontres du matin, les rituels. « Le matin j'arrive, je croise M. Marsilhac qui va chercher son courrier, réglé comme une pendule. » Tout le monde se connaît, tout le monde se salue.

Dans la MAM, au bâtiment d'à côté, la journée démarre aussi sur les chapeaux de roues. « On ouvre à 8h, mais on accueille les enfants plus tôt chez nous. » Deux anciennes aides-soignantes devenues assistantes maternelles, qui ont trouvé ici le lieu idéal pour faire vivre leur projet. « Ici, on peut tout faire en poussette ! » Et elles ne s'en privent pas : sorties, activités, rencontres, les enfants sont de toutes les aventures. « On les a emmenés à la ferme, au parc, faire de la luge... » Sans oublier la crêpe party pour la Chandeleur, avec de vrais toques de cuisiniers.

Le lien intergénérationnel ? Bien plus qu'un concept

Les anciens et les petits se croisent, s'appellent, se saluent. « Dès qu'on est dehors avec les enfants, il y a toujours quelqu'un à la fenêtre qui nous fait coucou. » sourit Marie, de la MAM. Et il y a ces liens qui se tissent. « Le petit Eden, dès qu'il passe le portail, il lève le doigt et il montre ma fenêtre. Dès que j'ouvre, il m'envoie des bisous jusqu'à ce qu'il soit rentré. Et à Noël, quand il m'a aperçue, il a traversé la salle pour venir me voir. » se souvient Mme Chautard, le sourire aux lèvres.

Puis il y a ces petits moments où tout le monde se retrouve. Noël, la galette des rois, la kermesse de fin d'année... « Vanessa me dit : 'On met un peu d'alcool ou pas ? pour la kermesse' Du coup, on a fait une marquissette. » Et on peut dire que le cocktail a mis tout le monde d'accord et a marqué les esprits.

Une vraie petite communauté

Ici, on s'entraide. « Quand nous avons mis nos jardinières au printemps devant la MAM, les résidents sont venus nous aider à percer les pots. » On partage. « À Noël, nous avons été gâtés, les résidents nous ont offert des chocolats. » On se soutient. « Quand nous passons devant le banc en été, ça cause, alors nous nous arrêtons et nous discutons. » La Fondation Bertrand, ce n'est pas juste un bâtiment, c'est un bout de village où chacun trouve sa place. Avec des soins, des rires, des enfants en promenade, des histoires qui se racontent... et, toujours quelque part dans un coin, la recette secrète de la marquissette prête à ressortir pour la prochaine fête.

BUDGET

Les grandes **orientations** pour 2025

Pour 2025, comme annoncé lors de la cérémonie des vœux à la population et au monde associatif et économique, les priorités de l'action municipale s'articulent autour d'une ville d'équilibre, une ville attentive et une ville solidaire. Le vote du budget de la commune sera proposé lors d'une séance du conseil municipal au cours du mois d'avril.



Travaux de la 1ère tranche de **requalification du centre historique** fin à l'automne 2025.



Plan de circulation : en 2025, réalisation d'une étude sur les réseaux par la communauté de communes (délibération novembre 2024), validation de la phase projet par les partenaires et coordination avec la Région pour le démarrage des travaux.



Patrimoine bâti public : poursuivre les ambitions de rénovation énergétique et notamment agir sur le bâtiment des associations.



Avenue de la promenade : démarrage des travaux en septembre 2025.



Voirie : poursuivre le programme pluriannuel de réfection des voiries selon un niveau de priorité arrêté fin 2023.



Maintenir les efforts pour une gestion raisonnée des **eaux pluviales**. Protéger la ressource en eau.



Patrimoine arboré : traduire un programme d'intervention sur le peuplement d'arbres (plantation, entretien...) et poursuivre la végétalisation de la cour de l'école.



Réunion publique de concertation
sur le projet d'aménagement
de l'avenue de la promenade
27 mars à 20h - Centre Culturel du Carladès

Un nouvel aménagement de sécurité le long de la RN122, rue Arsène Vermeuzen



Dans la continuité des travaux de requalification du centre historique, à l'entrée nord de la commune, il a été décidé de poursuivre la mise en sécurité des piétons.

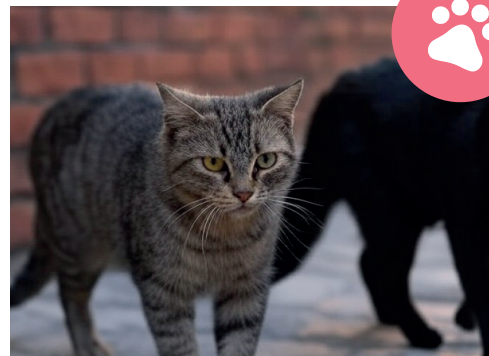
Le trottoir au débouché de la rue du Docteur Civiale a été repris après l'enfouissement des réseaux secs ainsi que les mâts d'éclairage pour supprimer les obstacles sur le trottoir. Ces travaux s'inscrivent dans l'ambition d'une mobilité piétonne facilitée.

Au-delà de ces trottoirs, un aménagement complémentaire plus léger, tenant compte du patrimoine arboré dense le long de la rue, a été réalisé. Celui-ci permettra aux riverains, en zone agglomérée, de poursuivre leur parcours.

Ces travaux ont été cofinancés au titre du programme national des amendes de police. *(Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est collecté par l'Etat puis réparti par le Département, au bénéfice des communes ou leur groupement de moins de 10 000 habitants, pour la réalisation de travaux d'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières).*



Chats errants : Vic-sur-Cère agit !



La municipalité de Vic-sur-Cère s'engage activement dans la régulation de la population féline sur son territoire. Cette responsabilité inclut la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification des chats sans propriétaire.

En 2025, la commune a alloué un budget significatif pour la gestion féline, renouvelant ainsi son engagement annuel en faveur du bien-être animal. Cette année encore, un partenariat technique a été établi avec l'association locale «Les P'tits Chats Perchés» et le cabinet vétérinaire de Polminhac pour mener des opérations de stérilisation sur le terrain. Basée à Aurillac, cette association se consacre au sauvetage et à la protection des chats errants, abandonnés ou en détresse. Cette association s'appuie aussi sur une habitante bénévole et engagée.

La municipalité souligne que ces actions sont essentielles pour maintenir l'équilibre entre la population féline et la qualité de vie des habitants. Par ailleurs, il est important de rappeler que le nourrissage des chats errants sur la voie publique peut entraîner des nuisances, telles que l'insalubrité ou l'attraction de rongeurs.

Pour signaler la présence de chats errants, les administrés sont invités à contacter la mairie.



Vic pétille : *une hotte remplie d'animations pour Noël*



Le mois de décembre a une fois de plus apporté son lot de magie à Vic-sur-Cère ! Entre illuminations, animations et moments de partage, les fêtes de fin d'année ont enchanté petits et grands.

Un coup d'envoi féérique

Le vendredi 13 décembre, la place de l'Hôtel de Ville s'est parée de ses plus belles lumières avec l'illumination du grand sapin. Un décompte géant projeté sur les façades a réuni plus d'une centaine de courageux, malgré la pluie. Mme le maire, entourée des enfants de la commune ont appuyé sur le buzzer pour allumer le sapin géant. L'émerveillement était au rendez-vous. Le Père Noël en personne s'est même invité à la fête ! Pour compléter ce moment chaleureux, les enfants ont pu déguster du pop-corn et profiter d'une belle ambiance festive.

Un Noël plein de surprises

Dès le début du mois, une jolie surprise attendait les écoliers de la commune : chacun a reçu un bon pour un chocolat chaud, à savourer gratuitement dans les bars partenaires. De quoi réchauffer les cœurs en attendant Noël !

Autre moment de ces festivités : la boîte aux lettres, réalisée par les travailleurs de l'atelier menuiserie de l'ESAT d'Olmet, a été installée au pied du sapin. Missionnée par le Père Noël lui-même, la mairie a veillé à ce que chaque enfant ayant déposé un mot ou un dessin reçoive une réponse personnalisée avant les fêtes. Une attention qui a fait briller les yeux des petits rêveurs !

Un jeu de piste pour toute la famille

Tout au long du mois de décembre, les participants munis de leur « carnet de l'explorateur » ont arpenté les rues commerçantes de Vic-sur-Cère à la recherche d'objets de Noël cachés dans les vitrines. Une surprise gourmande attendait ceux qui réussissaient la mission.

Une journée festive pour clôturer en beauté

Le 23 décembre, l'ASEC a organisé une grande journée dédiée à la magie de Noël. Balades à poney, contes et chants traditionnels, visite du Père Noël... petits et grands ont profité d'une journée riche en animations. La féerie s'est prolongée en soirée avec la projection d'un conte sur la façade de la mairie, suivie d'un feu d'artifice offert par la municipalité.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux moments enchanteurs !

Tout savoir sur notre cimetière

La commune de Vic-sur-Cère s'engage à préserver le patrimoine de son cimetière tout en respectant les obligations légales en matière de concessions funéraires. Les concessions temporaires, d'une durée de 30 ou 50 ans, sont renouvelables au tarif en vigueur. À défaut de paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé retourne à la commune.

Une concession est considérée en état d'abandon lorsqu'elle présente un défaut d'entretien manifeste, tel que la présence de mauvaises herbes, de mousses ou un délabrement visible, nuisant à la décence du lieu. Depuis le 7 août 2022, le délai d'abandon d'une concession funéraire a été réduit de 3 ans à 1 an après la

publication d'un procès-verbal constatant l'abandon. Cette mesure permet aux collectivités de gérer plus efficacement le cimetière en récupérant les terrains plus rapidement, tout en empêchant la dégradation des lieux. Un projet de reprise des concessions va être lancé dans les prochains mois.

Dans le cadre de la valorisation de nos cimetières, des travaux de restauration du portail principal du cimetière « neuf » ont été engagés et un projet d'engazonnement de ses allées est en réflexion.

Ce guide a pour vocation de vous informer sur ces démarches et obligations des usagers.

L'entretien des tombes revient aux familles

S'il n'y a pas d'espace entre deux tombes, c'est aux familles d'enlever les végétaux indésirables.

L'entretien des allées, passages entre les tombes et le carré commun relève de la ville de Vic-sur-Cère.

Reprise de concession

Signes de dégradation, mauvais entretien, signes d'abandon

Au cimetière aussi je trie !

Pour faciliter le tri des déchets et préserver la propreté des lieux, la commune a mis en place deux poubelles distinctes :

Une poubelle dédiée aux végétaux : fleurs fanées, plantes, terre.

Une poubelle pour les autres déchets : pots en plastique, emballages, rubans, objets non biodégradables.

Nous comptons sur chacun pour respecter ce tri et ainsi contribuer à un cimetière propre et harmonieux.





Démographie : **un sursaut encourageant** Vic-sur-Cère toujours plus attractive



L'évolution de la population est un indicateur clé du dynamisme d'un territoire. À Vic-sur-Cère, les derniers chiffres de l'INSEE montrent une tendance positive : notre commune compte désormais 1 908 habitants, soit une augmentation de 23 résidents par rapport à 2021. Un signe encourageant qui témoigne des efforts engagés pour renforcer l'attractivité de notre village.

Depuis plusieurs années, la municipalité met en œuvre une politique volontariste pour améliorer le cadre de vie et dynamiser l'économie locale. Parmi les actions concrètes, le réaménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine du centre historique, en cohérence avec le schéma de circulation de la RN 122, sont des projets phares. Ces initiatives visent à rendre le cœur de notre village plus accueillant et fonctionnel.

Grâce au programme «Petites Villes de Demain», Vic-sur-Cère bénéficie d'un cadre structurant qui lui permet de porter des projets concrets et ambitieux. Ce dispositif aide la commune à mobiliser des financements et des ressources pour améliorer le cadre de vie, revitaliser le centre-bourg et développer de nouveaux services pour les

habitants. Cette opportunité renforce notre capacité à anticiper les défis de demain et à accompagner le développement de notre territoire.

Le vieillissement de la population demeure une réalité : plus de **39 % des habitants** de Vic-sur-Cère ont aujourd'hui **60 ans ou plus**. En parallèle, la part des jeunes reste limitée, avec seulement **13,3 % de moins de 15 ans**. Pour assurer l'avenir de notre commune, il est essentiel de continuer à attirer de nouvelles familles et à créer un environnement propice à leur installation.

Cet enjeu passe par des actions concrètes : développement des infrastructures, amélioration des services publics, soutien aux initiatives locales et à l'emploi. Il s'agit de faire de Vic-sur-Cère une commune où l'on choisit de s'installer et de rester, en proposant une qualité de vie à la hauteur des attentes de toutes les générations.

Grâce à l'engagement collectif et aux projets menés ces dernières années, Vic-sur-Cère démontre sa capacité à se réinventer et à progresser. Poursuivons ensemble sur cette voie pour construire un avenir dynamique et harmonieux pour notre commune.

En quelques chiffres

1908
habitants

+1,2%
d'augmentation de la
population par rapport
à 2021.

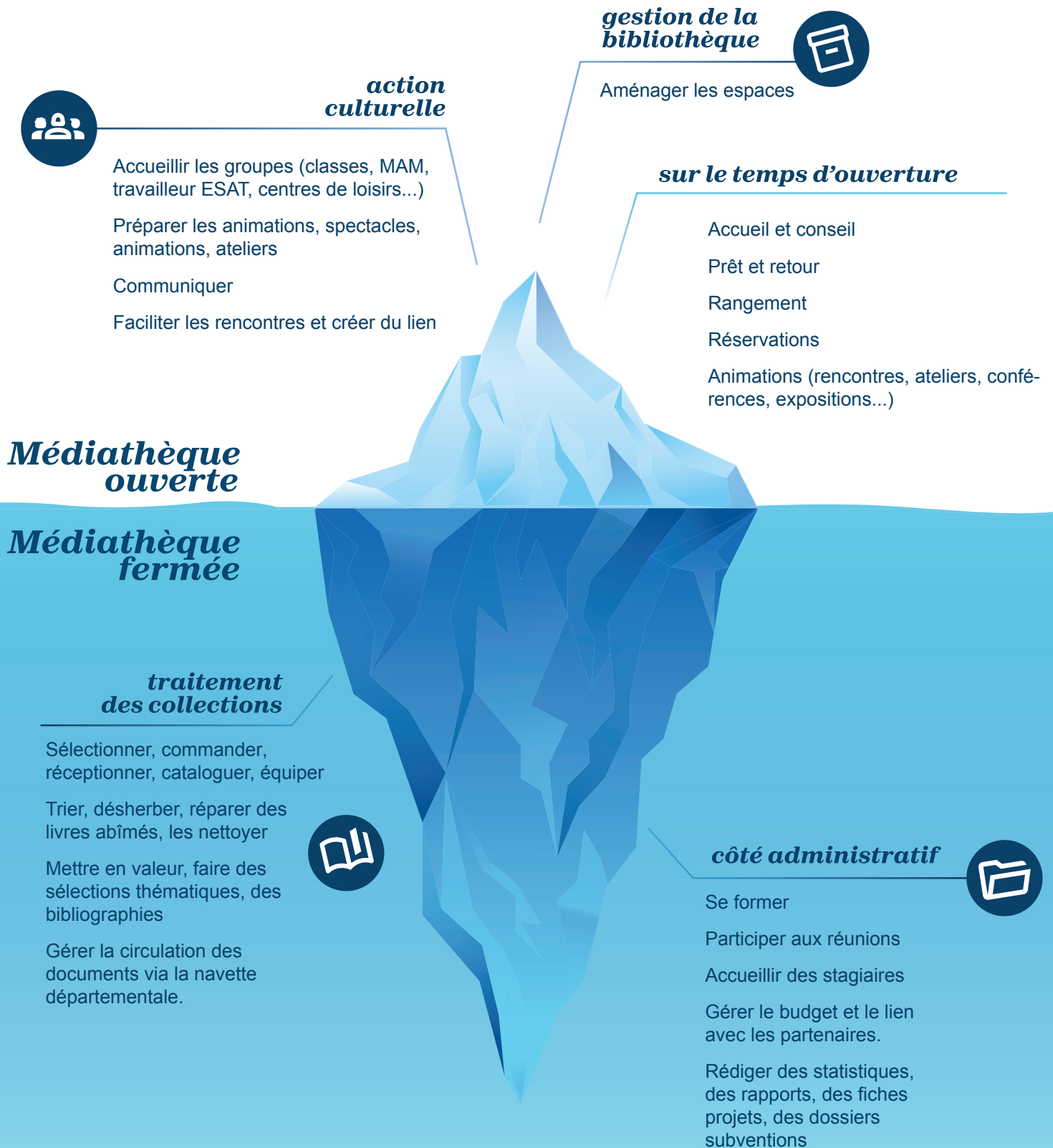
1^{er}
village où il fait bon vivre
dans le Cantal*

Vic-sur-Cère : village où il fait bon vivre !

*Selon le palmarès 2025 des villes et villages où il fait bon vivre, parmi les communes de 500 à 2 000 habitants, notre village se classe 1^{er} au niveau départemental. Et la commune gagne 124 places dans le classement national. Cela illustre bien l'engagement de la municipalité et des acteurs locaux pour un cadre de vie toujours plus agréable et vivant.

MÉDIATHÈQUE

Le métier de bibliothécaire, c'est quoi ?



Agathe stagiaire à la médiathèque, a interviewé Aline et Raphaëlle.



Au cours de mon stage, j'ai pu découvrir la diversité des services que proposait la Médiathèque de Vic-sur-Cère. J'ai pu voir également qu'Aline et Raphaëlle étaient passionnées par leur métier, qu'elles aimaient transmettre leur savoir. J'ai voulu pousser ma curiosité en leur posant différentes questions :

Agathe

Stagiaire de troisième,
collège Jean de la Fontaine de Vic-sur-Cère

Agathe : Pouvez vous vous présenter votre métier à la médiathèque de Vic-sur-Cère ?

Aline & Raphaëlle : Travailler en Médiathèque, c'est pouvoir conjuguer plaisir de la découverte culturelle et partage avec les publics. Le métier est très diversifié. Il faut aimer les gens pour être des « passeurs de documents ». Notre métier c'est aussi de proposer des animations et des actions culturelles pour tous les publics. Cela demande une remise en question perpétuelle de notre métier pour rester innovante en termes d'actions culturelles et d'offres au public. Nous sommes donc bien un service au public qui favorise l'accès à la culture.

A : En quelle année a été construite la médiathèque et pourquoi cet emplacement ?

A & R : Le bâtiment a été conçu en 2011 comme une « Maison de l'enfance et de la jeunesse », à proximité des écoles, structures petite-enfance et loisirs, et non loin du collège également. Cet emplacement est un véritable atout pour un éveil à la lecture et à l'autonomie du jeune lecteur, et un travail avec les partenaires socio-éducatifs. De plus, nous pouvons facilement réorienter le public vers d'autres services publics complémentaires, comme « France services » à la Poste pour les recherches informatiques administratives, impressions et photocopies gratuites, ou la Mairie pour des renseignements et démarches administratives, photocopies...

Par ailleurs, la Médiathèque a été pensée comme étant accessible à tous avec un parking à proximité ainsi que des aménagements adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

A : Au vu des nombreux services proposés, quelle est la tranche d'âge des usagers du lieu ?

A & R : Tous les âges sont représentés et bienvenus ! En dehors des nombreux emprunts,

les enfants aiment se retrouver pour jouer sur place, les collégiens pour travailler ou se retrouver au chaud et les adultes pour discuter autour d'une oeuvre ou profiter d'une action culturelle.

A : Quelles seraient les choses à améliorer au sein de la Médiathèque ?

A & R : Quelque soit le métier que nous exerçons il y a toujours des améliorations à apporter. Notre métier est en perpétuelle évolution et doit s'adapter aux besoins et usages changeants des publics. Nous restons donc vigilantes face aux nouveaux outils numériques, pour cela nous nous formons en continu et restons en contact avec d'autres professionnels du livre, mais aussi avec les autres structures du territoire, institutionnelles et associatives. Les bibliothèques doivent également se réinventer autour des notions de bien-être, de solidarité et d'échanges.

« Je remercie la mairie de m'avoir accueillie pour ce stage. J'ai apprécié la découverte du métier de bibliothécaire avec Aline et Raphaëlle impliquées et passionnées par leur travail. »





Annie Delrieu & Philippe Fabre
Vos conseillers départementaux
du Canton de Vic-sur-Cère

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX CÔTÉS DE VIC-SUR-CÈRE

-Participation aux projets de la commune notamment à travers le programme Petites Villes de Demain, pour la mission de conseil, sensibilisation et d'accompagnement du CAUE portant la candidature au label Petites Cités de Caractère.

-Soutien aux bénévoles du milieu associatif et accompagnement financier des associations et animations de Vic-sur-Cère grâce à l'enveloppe cantonale des élus au titre du Fonds Cantal Animation : l'ACCA, Cère Auto rétro, EHPAD Jean Liandier, D lire, Groupe Folklorique l'Iraliot, l'école maternelle, Pétanque Vicoise, Spectacle en Carladès, Vertical Vic et Vic Volley Ball.

-Un entretien régulier des axes routiers en particulier dans le domaine du déneigement. Opération en cours avec l'Etat concernant l'aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère ainsi que l'aménagement des virages du Pas de Cère de la RN122 entre Vic-sur-Cère et Thiézac.

-Un temps fort lors des 10 ans du Cantal Tour Sport célébré à Vic-sur-Cère, qui a réuni 913 enfants autour de 30 activités.

A vos côtés, c'est ensemble que nous avancerons dans cette nouvelle année 2025.

Annie DELRIEU

Philippe FABRE



GROUPE D'OPPOSITION VIC AVEC VOUS

Pourquoi le Schéma de circulation et d'aménagement de Vic n'avance-t-il pas ?

Voici 8 ans que les vicois ont été associés à des réunions de concertations pour mettre fin à une circulation dangereuse au centre-bourg et leur redonner l'envie et la possibilité de se réapproprier leur cœur de village.

Des engagements ont été pris par l'Etat pour financer ce projet. Un sens unique devait être mis en place, les avenues Jean Lambert et Max Mabit Fournier devaient être aménagées, les trottoirs agrandis, des pistes cyclables créées, la place du Carladès redessinée, la sortie de l'école sécurisée.

Les sept millions de subventions, obtenus par l'ancienne majorité pour réaliser ce projet, sont toujours inscrits au Contrat de Plan Etat-Région, confirmés officiellement par la Préfecture du Cantal à l'automne 2024. Le risque des retards accumulés serait de les perdre définitivement.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2025, l'aménagement de la RN 122 a été transférée à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le budget de l'état étant maintenant voté, il nous paraît urgent de se rapprocher des services du Conseil régional.

Si quelques aménagements ont pu voir le jour comme la démolition de la station-service Sud, et l'achat d'un terrain à la sortie Nord de Vic, nous sommes aujourd'hui plus que jamais convaincus que la municipalité doit redoubler d'énergie et de convictions pour faire avancer ce projet majeur pour l'attractivité de notre commune. C'est à nos yeux une priorité.

**Dominique Bru, Philippe Le Révérend,
Pascale Bec-Drelon et André Jaulhac,
conseillers municipaux « Vic avec Vous ».**

GROUPE DE LA MAJORITÉ VIC AU COEUR

*« Le temps long s'inscrit dans la durée et nous permet **d'agir dans l'instant tout en construisant l'avenir.**»*

La fin de ce mandat municipal approche, la notion de temps qui reste pour terminer nos projets se heurte à celle de l'immédiateté qui règne sur notre société où un clic permet de tout espérer...

En une seconde sur l'ordinateur du rectorat à Clermont Ferrand nous avons **perdu un poste d'enseignant à notre école élémentaire** ; par contre il a fallu plusieurs années pour voir notre population augmenter, la cantine refaite à neuf, la cour d'école reverdir, les temps d'activité scolaire pérennisés.

La requalification complète du centre historique de Vic s'inscrit dans un temps long qui dépasse le temps d'un mandat municipal et les opinions politiques. Il faut recenser les règlementations locales, les normes environnementales, les protections des zones naturelles, la gestion des déchets, le respect du patrimoine et analyser les attentes et les propositions des habitants.

L'immédiateté, l'urgence sont le lot quotidien d'une **mairie ouverte tous les jours et qui répond aux nombreuses sollicitations de nos citoyens**. C'est une mission qui nous permet de répondre à des situations parfois très délicates.

Le temps long s'inscrit dans la durée et nous permet d'agir dans l'instant tout en construisant l'avenir.

Un grand merci à toutes les vicoises et tous les vicois qui ont participé et participeront à la réussite de notre territoire.

**Philippe Létang
Premier adjoint
Pour la majorité municipale
« Vic au Coeur »**

ÉTAT CIVIL

Naissances :

25 janvier : Emmy ALLAIN
26 mars : Maud ROLAND
2 décembre : Paul PIETRI
29 décembre : Jade KRAUTHAKER

Mariages :

11 mai : David FRANCOIS
et Sandrine LADOU
25 mai : Eric PUYBASSET
et Séverine ANGLADE
29 mai : Benoît RISPAL
et Katleen AUDUBERT
22 juin : David HENRY
et Karine BLEUNVEN
22 juin : François BRU
et Marie CAYROL
10 août : Mathieu COUDERC
et Jessica ROCCHIA
28 septembre : David CHARMES
et Mylène NUGOU

Décès :

11 janvier : Clotilde DEJOU veuve MAYENOBE
2 février : Anna ESTAMPE
3 février : Andrée MARONNE veuve NEVEU
8 février : Dominique VIGNERON épouse BADUEL
23 février : Marinette POUDEIROUX
11 mars : Lucette VIDALIN
14 mai : Daniel SEGUY
23 juin : Marie AMEILHAUD veuve ROUCHÈS
15 juillet : Roger SERRE
18 août : Raymonde COURTINE veuve BOREL
31 août : Ginette RENAUX épouse DISCONTIGNY
29 août : Jeanne MAURIOT veuve MABRU
6 septembre : Mickael PEREZ
19 septembre : Robert MALDEREZ
25 octobre : Jean RIGAL
30 octobre : Henri SERRE
12 novembre : Yvette LYONNET
1er novembre : Georgette COSSOUL
veuve THERON
22 novembre : Yvette DUFOUR veuve CAMBOU
2 décembre : Jean-Marie LOURS
3 décembre : André GALIDIE



NUMÉROS UTILES

Mairie de Vic-sur-Cère

lundi, mardi
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

mercredi, jeudi, vendredi
8h30 - 12h00 et 15h - 17h

04 71 47 51 75

Médiathèque
04 71 62 00 99

Santé

Cabinet infirmière
12 avenue Dr Jean Lambert
06 76 57 45 92

Dentiste
04 71 47 56 49

Maison de santé

3 chemin Cols
04 71 47 51 96

Cabinet infirmière : 04 71 47 53 80

Kinésithérapeute : 06 51 01 20 20

Ostéopathe : 07 88 95 83 48

Service

France Service / Poste : 04 71 45 26 45

Assistante sociale : 04 71 46 99 63

Communauté de Communes

uniquement les matins : 04 71 47 89 00

Service de l'eau : 04 71 47 04 74

Déchetterie : 06 72 01 61 44



INFOS PRATIQUES

Vous êtes nouvel arrivant sur la commune, quelles démarches effectuer ?

Inscription sur les listes électorales : en mairie, inscriptions jusqu'au 6ème vendredi précédent les élections ou sur le site internet servicepublic.fr

Inscription des enfants à l'école en mairie.
Contactez le 04 71 47 51 75

Pensez au recensement !

Vous êtes Français, à partir de vos 16 ans et dans les 3 mois suivants votre anniversaire, vous devez vous faire recenser dans la mairie de votre commune de résidence avec votre pièce d'identité (à jour) votre livret de famille et un justificatif de domicile. Une attestation de recensement vous sera remise.

Il vous permettra d'être convoqué à la journée Défense et Citoyenne (JDC) et de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales de votre commune dès vos 18 ans. Elle est indispensable pour vous présenter aux examens (permis de conduire, BAC...) et concours administratifs.